



POUR ACQUISITION DANS L'ANCIEN
SANS TRAVAUX

Conditions en vigueur au 02/01/2012 susceptibles d'être modifiées



www.astria.com

Les bénéficiaires

- Les salariés des entreprises du secteur privé non-agricole de 10 salariés et plus, quelles que soient leur ancienneté et la nature de leur contrat de travail. Les préretraités sont assimilés aux salariés.
- Les retraités depuis moins de 5 ans d'une entreprise du secteur privé non-agricole de 10 salariés et plus.
- **Leur revenu fiscal de référence n-2 ou n-1 si plus favorable, doit être inférieur aux plafonds de ressources PLI** (à vérifier sur www.astria.com).

Les opérations finançables

- Acquisition non suivie de travaux d'un logement à usage de résidence principale,
- Rachat de la part indivise de l'ex-conjoint suite à un divorce et le rachat par un propriétaire indivis de sa résidence principale, de l'intégralité des parts des autres indivisaires,
- Acquisition d'un logement dans le cadre d'un viager libre, occupé à titre de résidence principale par le débit rentier (l'accédant),
- Acquisition sans travaux de leur logement par les locataires qui utilisent le droit de préemption ou levée de l'option d'achat stipulée dans un contrat de location-accession hors PSLA,
- Achat dans le cadre de la vente HLM.



Ne sont pas finançables les habitations légères de loisirs ou les bateaux-logements.

Les conditions d'octroi

Les logements doivent :

- Être construits ou acquis sur le territoire métropolitain ou dans les DOM,
- Respecter les conditions de performances énergétiques correspondant aux caractéristiques de niveau D du diagnostic de performance énergétique (DPE en métropole ou RTAA* dans les DOM) établi lors de la vente du logement.

Mise en place du prêt au plus tard 3 mois après l'acquisition.

* Réglementation Thermique Acoustique et Aération

ASTRIA CONSEIL

Le service gratuit du conseil en financement :

Étude du projet d'achat de la résidence principale, optimisation du plan de financement et recherche des prêts bancaires les plus compétitifs.

Saisie en ligne de la demande d'étude sur :

www.astria.com/conseilfinancement

L'obtention du prêt accession à la propriété et son montant dépendent de l'enveloppe disponible au sein de l'entreprise.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Les caractéristiques

Quotité : 30 % du coût de l'opération selon la zone.

Montant accordé :

Montant	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
Minimum	15 000 €	15 000 €	7 000 €	7 000 €
Maximum	25 000 €	20 000 €	15 000 €	10 000 €

Durée : 20 ans maximum

Ces montants peuvent être majorés à hauteur de 5 000 € pour les salariés :

- en mobilité professionnelle (la demande d'octroi du prêt devant être présentée dans les 24 mois à compter du changement de lieu de travail),
- acquéreurs de logements dans le cadre de la vente HLM,
- sortant du parc HLM en zones A et B1.

Ces montants peuvent être majorés de 16 000 € dans la limite de 50 % des travaux spécifiques d'accessibilité aux handicapés physiques (annexe III B de l'arrêté Palulos du 30 décembre 1987).

Taux d'intérêt nominal annuel : à compter du 2/01/2012, le taux nominal en vigueur sera de 2,25 %*.

* Taux fixe égal au taux du livret A défini annuellement selon le taux en vigueur au 31 décembre de l'année n-1 avec un taux minimum de 1,5 % l'an et un taux maximum de 3 % l'an.

- pas de frais de dossier
- pas de cumul avec un autre prêt accession Action Logement sur une même opération.

Zone applicable	Zone A	Zone B	Zone B1	Zone B2	Zone C
	Paris et Île-de-France, Côte-d'Azur, Genevois français.				
			Zone B1 = Agglomérations de plus de 250 000 hab. Grande couronne autour de Paris, pourtour de la Côte-d'Azur, quelques agglomérations chères, départements d'Outre-mer, Corse et Îles.		
				Zone B2 = Autres agglomérations de plus de 50 000 hab. Communes chères en zones littorales ou frontalières, pourtour de l'Île-de-France.	
					Zone C = Reste du territoire métropolitain.

Assurance

ASTRIA propose à l'emprunteur l'adhésion à son contrat d'assurance avec 3 options :

Option 1 : Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie (coemprunteur sans activité professionnelle),

Option 2 : Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie/ Incapacité de travail,

Option 3 : Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie/ Incapacité de travail/Perte d'emploi suite à un licenciement.

	Option 1	Option 2	Option 3
Montant mensuel 1 000 €/emp.	0,10 €	0,20 €	0,30 €
Taux assurance (en % par an du capital assuré)	0,12 %	0,24 %	0,36 %
TEG sur 10 ans	2,47 %	2,69 %	2,91 %



POUR ACQUISITION DANS L'ANCIEN
SANS TRAVAUX



www.astria.com

ASTRIA à votre service en France

ASTRIA à Arras, Béthune et Lens

Arras : 23 boulevard Vauban - BP 90441
62028 ARRAS CEDEX - Tél : 03 21 16 14 60
Béthune : 44 rue Sadi-Carnot - BP 50611
62412 BÉTHUNE CEDEX - Tél : 03 21 56 81 38
Lens : 52 rue Eugène-Bar - BP 122
62303 LENS CEDEX - Tél : 03 21 28 27 29

ASTRIA à Beauvais

52 avenue de la République - BP 40604
60006 BEAUVAIS CEDEX
Tél : 03 44 48 58 21

ASTRIA en Île-de-France (Siège)

1 square Chaptal
92309 LEVALLOIS-PERRET CEDEX
Tél : 01 57 77 50 00

ASTRIA à Valenciennes, Douai et Maubeuge

Valenciennes : 68 rue de Famars - BP 17
59312 VALENCIENNES CEDEX 9 - Tél : 03 27 38 18 00
Douai : 72 rue de Valenciennes - BP 40002
59501 DOUAI CEDEX - Tél : 03 27 08 25 25
Maubeuge : 3 esplanade Berteau - BP 50047
59601 MAUBEUGE CEDEX - Tél : 03 27 58 23 23

ASTRIA à Strasbourg

7 quai Saint-Jean - BP 70027
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 90 22 40 40

ASTRIA à Lyon

20 rue Childebert
69291 LYON CEDEX 02
Tél : 04 37 23 51 70

ASTRIA à Nice

Arénas porte C
455 Promenade des Anglais
06299 NICE CEDEX 3
Tél : 04 93 18 18 06

ASTRIA à Rennes

Immeuble Le Bignon 3
2 rue du Bignon
CS 76317
35063 RENNES CEDEX
Tél : 02 99 22 20 40

ASTRIA à Bordeaux

Béryl 1 - 22 rue Jacques-Prévert
33692 MÉRIGNAC CEDEX
Tél : 05 56 17 43 03

ASTRIA à Toulouse

9 rue Ritay
31000 TOULOUSE
Tél : 05 62 73 34 50

ASTRIA à Montpellier

145 rue de l'Acropole
CS 69001
34061 MONTPELLIER CEDEX 2
Tél : 04 67 42 17 70

ASTRIA à Marseille

Le Grand Prado, 6 allées Turcat-Méry
13008 MARSEILLE
Tél : 04 91 29 62 29

